



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Escrime

Question écrite n° 11363

Texte de la question

M Herve de Charette appelle l'attention de M le ministre de la defense sur le souci exprime par l'academie d'armes de France de defendre la corporation des maitres d'armes. Comprenant des enseignants d'origines civile et militaire, la federation des enseignants d'escrime donne a l'escrime francaise une competitivite reconnue de tous et un rayonnement international. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures prevues pour promouvoir et encourager cette pratique sportive au sein de l'armee francaise.

Texte de la réponse

Reponse. - La necessite de reduire les frais de fonctionnement de la defense a amene les armees a restructurer leurs forces et les organismes de soutien et de commandement correspondants, en veillant a maintenir leur efficacite operationnelle. Des choix difficiles ont du etre effectues en fonction d'etudes approfondies concernant l'adaptation des effectifs aux missions prioritaires des armees. L'etat-major de l'armee de terre a ainsi ete conduit a supprimer 35 postes de maitre d'armes. Un effectif de 37 maitres d'armes continuera cependant a assurer l'enseignement de l'escrime.

Données clés

Auteur : [M. de Charette Hervé](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11363

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1511